

ASSESSMENT AND TAXATION ACT

Pursuant to section 19 and subsection 23(1) of the *Assessment and Taxation Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 An Assessment Review Board, to be known as the North Yukon Assessment Review Board, is established for all that part of Yukon lying to the north of 63 degrees north latitude.

2 The following persons are appointed as members of the North Yukon Assessment Review Board

Bob Laking – chair

Margaret Kormendy – vice-chair

Lambert Curzon – member.

3 The North Yukon Assessment Review board shall commence sitting to hear complaints against the assessment roll prior to February 15, 2017.

4 This order

(a) comes into force on the later of

(i) the day it is filed with the registrar of regulations under the *Regulations Act*, and

(ii) January 1, 2017; and

(b) expires on December 31, 2017.

Dated at Whitehorse, Yukon, December 13, 2016.

Commissioner of Yukon

LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 19 et au paragraphe 23(1) de la *Loi sur l'évaluation et la taxation*, décrète :

1 Est constitué un conseil de révision des évaluations appelé le Conseil de révision des évaluations foncières du nord du Yukon, pour la partie du Yukon située au nord de la latitude 63° Nord.

2 Les membres du Conseil de révision des évaluations foncières du nord du Yukon sont :

Bob Laking – président

Margaret Kormendy – vice-présidente

Lambert Curzon – membre.

3 Le Conseil de révision des évaluations foncières du nord du Yukon doit débiter les séances d'audition des plaintes relatives au rôle d'évaluation foncière avant le 15 février 2017.

4 Le présent décret :

a) entre en vigueur :

(i) soit à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements en vertu de la *Loi sur les règlements*,

(ii) soit le 1^{er} janvier 2017, si cette date est postérieure;

b) expire le 31 décembre 2017.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 13 décembre 2016.

Commissaire du Yukon